

[Text]

Senator Fairbairn: Just to follow up on that, if I might. The question that a number of people ask is: if the accord is so fragile that it cannot be changed without endangering the whole piece, including the bringing in of Quebec into that document—which I think everybody feels is very important—if that cannot be changed to meet in substance your concerns, why then cannot these issues, particularly the question of aboriginal rights which has really constitutionally lapsed as of the March conference, why can those issues, the north and the aboriginals, not be on the continuing agenda of First Ministers as a very minimum, in addition to Senate reform, which many of us are very keen on, and the question of the fishery? Why can those issues not be put on without fundamentally threatening the accord? Have you received responses to that minimum request?

Mr. Penikett: There are a number of Premiers who suggest they can be on the agenda afterwards, but there is a basic problem with that. The reason they were not on the agenda before, I think, is we were not at the table, neither the territories nor the aboriginal people. I saw how difficult it was to even line up five provinces behind the proposals that were before the Aboriginal Rights Conference. To get ten of them to agree to putting something on the agenda is going to be tough now. Any one of them . . . British Columbia, which has, I think, demonstrated publicly a certain lack of enthusiasm for the notion of aboriginal rights, can simply say they will not talk about it.

Senator Marchand: That is certainly saying it kindly.

Mr. Penikett: Any province that decides the territories are just a nuisance and are complainers and why do they not go away, or whatever, can decide they do not want to talk about us. That is all they have to do now. Under the Meech Lake rules, we cannot even get to the table, we cannot even have a voice.

I am not saying it will not happen. They may put us on the agenda. But if we are not there, who there is going to articulate our concerns?

I think the Prime Minister has demonstrated, and I know enough of what went on in Meech Lake—from gossip, I guess—and Langevin Block to know, that there was only a very brief, very perfunctory discussion of our concerns.

One Premier raised it. Unless the others were prepared sort of to wade into the conversation, I guess the topic died and the conversation moved on.

[Traduction]

tante à leur ordre du jour politique. Je crois que ce sont les deux raisons.

Le sénateur Fairbairn: Dans la même ligne de pensée, si vous me permettez. La question que se posent un certain nombre de personnes est la suivante: si l'Accord est si fragile que l'on ne puisse le modifier sans mettre en danger tout le document, y compris l'inclusion du Québec, ce qui, selon moi, semble être très important, s'il ne peut y avoir de changements pour répondre, en substance, à vos préoccupations, pourquoi, dans ce cas, ses questions, particulièrement la question des droits des autochtones qui a fait l'objet d'un oubli constitutionnel à la conférence de mars, pourquoi ces questions, c'est-à-dire le Nord et les autochtones, ne figurent-elles pas à l'ordre du jour permanent des premiers ministres comme un minimum, en plus de la réforme du Sénat, qui passionne bon nombre d'entre nous ainsi que la question des pêcheries? Pourquoi ces questions ne peuvent-elles être étudiées sans menacer le fondement même de l'Accord? Avez-vous des réponses à cette simple demande?

M. Penikett: Un certain nombre de premiers ministres ont suggéré de porter ces questions à l'ordre du jour après coup, mais il y a un problème fondamental qui se soulève. La raison pour laquelle ces questions n'ont pas été portées à l'ordre du jour précédemment, je crois, c'est que nous n'étions pas à la table des négociations, ni les territoires, ni le peuple autochtone. J'ai constaté à quel point il était difficile de réunir même cinq provinces autour des propositions qui ont été présentées à la Conférence sur les droits des autochtones. Essayer d'obtenir de dix d'entre elles d'inscrire quelque chose à l'ordre du jour sera difficile, maintenant. N'importe laquelle d'entre elles . . . la Colombie-Britannique qui a, je crois, montré publiquement un certain manque d'enthousiasme au sujet de la notion des droits des autochtones, peut simplement dire qu'elle ne veut pas en entendre parler.

Le sénateur Marchand: C'est certainement une façon aimable de l'exprimer.

M. Penikett: Toute province qui décide que les territoires sont tout simplement embêtants et que leurs représentants se plaignent sans arrêt, et ceux qui croient que les territoires devraient tout simplement s'effacer, ou disparaître de façon quelconque, peuvent décider de ne pas parler de la question. C'est tout ce qu'elles ont à faire maintenant. En vertu des règles du lac Meech, nous ne pouvons même pas nous présenter à la table des négociations, nous ne pouvons même pas avoir une voix.

Je ne dis pas que cela ne se produira pas. Nous serons peut-être inscrits à l'ordre du jour. Mais si nous ne le sommes pas, qui en notre nom, pourra faire part de nos préoccupations?

Je crois que le Premier ministre a démontré, et je suis suffisamment au courant de ce qui s'est passé au Lac Meech (d'après les racontars, je crois) et de ce qui s'est passé à l'Immeuble Langevin pour le savoir, que l'examen de nos préoccupations a été très bref et superficiel.

Un premier ministre a soulevé la question. À moins que les autres n'aient été prêts à s'enliser en quelque sorte dans la conversation, je crois que le sujet est tombé et que la conversation a continué.